



FONDASYON JE KLERE
Une Fondation
une nouvelle Forme
de Citoyenneté
Une Nation

Contact : Marie Yolène GILLES
TEL : (509) 3728 8466

Communiqué

Violence aveugle en Haïti n'épargnant pas des bébés et des femmes enceintes : La FJKL condamne la banalisation du droit à la vie et l'installation d'une culture d'impunité dans le pays

La **Fondasyon Je Klere** (FJKL) observe une vague de violence aveugle depuis quelque temps dans le pays et surtout dans les quartiers populaires. Tous les jours, des crimes horribles attribués, entre autres, au groupe dénommé *G-9 an fanmi et alliés* sont dénoncés dans la commune de Cité Soleil. Un maire adjoint de la commune, Joel JANEUS, intervenant dans la presse le 20 juillet 2020 sur les victimes enregistrées lors de récents affrontements entre gangs rivaux, a fait état de plus de 25 personnes tuées par balles dans la cité dont des enfants en bas âge. Tout se passe comme si les autorités n'existaient pas ou se veulent à tout prix complices des assassins. Aucune arrestation n'est effectuée. Aucune interpellation non plus. Les criminels continuent de bénéficier de l'impunité officielle et ne s'inquiètent de rien.

La FJKL observe une évolution choquante dans le développement de la criminalité en Haïti : des femmes enceintes tout comme des enfants incluant des nourrissons ne sont plus épargnés. C'est la violence aveugle, la barbarie pure et simple.

La FJKL note qu'entre le 18 juin et le 2 août 2020, une femme enceinte, deux bébés et une mineure de 14 ans ont péri dans des circonstances atroces qui révoltent la conscience humaine. Citons :

1- Le cas de Guirlande POLICE

Le 25 juillet 2020, une femme enceinte, Guirlande POLICE, succombe à Cité Soleil après avoir été atteinte d'une balle à la tête. Agée de 27 ans, elle a rejoint tragiquement la liste des victimes d'affrontements entre gangs adverses à Cité Soleil.

2- Le cas du bébé Meridina FLEURIMONT

Le 12 juillet 2020, ce bébé de 8 mois dont les parents résident à Cité Soleil est mort d'une balle à la tête aux environs de 9h 00 am dans le quartier de Norway. Cette tragédie résulterait de l'atmosphère d'insécurité prévalant dans la zone avec la présence de gangs armés en dehors de tout contrôle des forces publiques.

Intervenant dans la presse, le juge de paix de Cité Soleil a avoué ne pas pouvoir réaliser les constats légaux en cas de mort violente comme le veut la loi car les zones de non droit sont interdites à la police qui ne peut accompagner les Magistrats aux fins de constat.

3- Le cas du bébé Godson JOSEPH

Le 2 août 2020, Godson JOSEPH, un bébé âgé de 4 mois est tué par balles ainsi que la passagère qui le tenait dans ses bras à bord d'un minibus devenu la cible de bandits au niveau de la localité de Papaye à Ganthier au Nord-Est de la capitale. La victime accompagnait la mère de l'enfant, Jessica GERVAIS, à bord du même véhicule qui a été criblé de balles durant le trajet. Rappelons que la localité de Papaye se situe dans la zone placée sous l'emprise du gang dénommé *400 Mawozo* dirigé par le nommé "Lanmò san jou" opérant en toute impunité.

4- Le cas de la mineure Mamoune REGIS

Outre ces trois cas de décès survenus par balles dans le département de l'Ouest, un troisième drame a été enregistré le 18 juin 2020 dans le Nord, au Cap-Haïtien. Il concerne Mamoune REGIS, une mineure de 14 ans froidement exécutée par balles par un agent de sécurité du restaurant **Cap Deli** vers 5heures de l'après-midi. Selon divers témoignages, elle s'était donnée comme moyen de survie, l'époussetage de véhicules de particuliers en échange de quelques gourdes. Ce jour-là, après avoir essuyé une voiture, la personne à bord lui demande de l'attendre pour une gratification. C'est alors que l'agent de sécurité, qui tenait la garde du restaurant fondé en 2016 par le philippin Adrian DURAN, est intervenu pour lui demander vivement de vider les lieux. Comme elle répliquait et rechignait à le faire, l'agent a dégainé son arme et tiré à bout portant sur cette mineure de 14 ans. Elle a rendu l'âme sur-le-champ. L'agent de sécurité connu sous le nom de Adelin JEAN et qui travaille pour le compte de la compagnie *Lion Sécurité* ayant pour PDG Gerald DECELMOND, a pris la fuite après son forfait.

La FJKL juge scandaleuse que la police et la justice ne peuvent même pas rassembler les preuves, mettre la main au collet des assassins - qui parfois, sont dénoncés par la clameur publique- pour les livrer à la justice répressive. Haïti, ainsi, est devenu une jungle. On tue donc en silence. Hélas !

La FJKL doublement indignée, d'abord par ce climat de violence aveugle qui emporte tout sur son passage : personnes âgées, jeunes, femmes, femmes enceintes et enfants ; et ensuite, par l'indifférence complice des autorités qui s'activent à lancer un processus électoral bancal pour satisfaire leur appétit de pouvoir pour le pouvoir sans aucun respect des engagements internationaux pris par Haïti, à travers, notamment des instruments internationaux et régionaux ; et ce, pour protéger la vie, garantir la dignité et l'intégrité physique et morale des citoyens-nes vivant sur son territoire, protéger les enfants dès leur conception ainsi que les femmes, conformément au Pacte international pour les droits civils et politiques (PIDCP), la Convention interaméricaine des droits de l'homme, la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), la Convention Belem Do Para, tous signés et ratifiés par Haïti.

La **Fondasyon Je Klere** (FJKL) enjoint les autorités gouvernementales à cesser leur collaboration avec les gangs et à prendre toutes mesures nécessaires pour mettre fin à ce climat de violence, dissoudre les associations de gangs armés en les rendant hors la loi, procéder à l'arrestation des chefs de gangs, de tous les assassins, dénoncés par la clameur publique et les soumettre à la justice répressive.

Port-au-Prince, le 7 août 2020